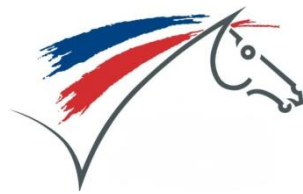


Fédération Française d'Équitation



**MODALITES DE SELECTION**  
Championnat du Monde Jeunes  
BUFTEA (ROU)  
Le 20 Septembre 2025



## Généralités

### Quotas participants :

Nombre de participants max	Individuels	Résultats de l'équipe
5	5	3 meilleurs résultats individuels

Les modalités de sélections pour les cavaliers de l'Equipe de France sont composées de critères de qualifications définis par la Fédération Equestre Internationale ainsi que de critères mis en place par la Fédération Française d'Equitation

### QUALIFICATION FEI

Période de qualification :

Début : 22 Juillet 2023

Fin : 22 Juillet 2025

Période d'engagement :

Nominative : 13 Août 2025

Définitive : 10 Septembre 2025

Critères de qualification minimum

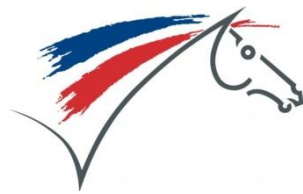
Chevaux et cavaliers :

- 1) Les chevaux et cavaliers doivent être qualifiés pour CEI2\*.
- 2) Les chevaux et cavaliers doivent avoir terminé avec succès 2 CEI2\* ou plus en couple. Une seule course en couple pour les cavaliers qui ont le statut 2\* Elite Bronze (10 courses 2\* terminées).

Une course en couple doit être terminée dans la période de qualification et sur la distance équivalente aux championnats sur une journée.

La deuxième CEI2\* peut être réalisée avant la période de qualification, sur une CEI2\* de 2 jours ou une CEI2\* avec une distance inférieure au championnat.

- 3) Les chevaux sont âgés de 8 ans minimum.



## **MODALITES DE SELECTION FFE**

- Les couples remplissant les critères de qualifications FEI et ceux établis par la FFE seront sélectionnables. Les cavaliers pourront suivre plusieurs modalités de sélection :
  - 1) Les couples doivent être présents sur la course de présélection.
  - 2) Un cavalier peut faire participer une deuxième monture sur la course de présélection avec un cavalier de son choix. Le sélectionneur national doit en être informé.
  - 3) Un cavalier ayant une deuxième monture peut participer à une autre CEI2\* que celle de présélection sous réserve d'une validation en amont par le sélectionneur national et acté par écrit auprès de la FFE.
  - 4) Les couples ayant au cours de l'année 2023 ou 2024 performés sur une CEI2\* pourront être présélectionnés en participant à une autre épreuve à condition d'avoir mis en place un programme individualisé **validé** par le sélectionneur national et acté par écrit auprès de la FFE.  
Ces cavaliers peuvent également participer aux modalités 1 ou 2 précisées ci-dessus.

### Ces contrats minimums s'appliquent pour les 4 modalités de sélections :

- a) Les chevaux retenus devront être présentés le lendemain matin au Sélectionneur National et au Vétérinaire de l'Equipe de France. S'ils ont été médicalisés entre la fin de la course et la présentation du lendemain, le staff fédéral doit en être obligatoirement informé.
  - b) Ces chevaux feront l'objet d'un suivi personnalisé.
- Courses de présélection :
    - **CEIYJ2\* Compiègne : 21/22 juin 2025**
  - Stage de préparation/sélection :
    - **Du 12 au 14 août 2025 à Compiègne** : 10 cavaliers et 14 chevaux maximum seront convoqués.
  - Pour être sélectionné il faut :
    - Remplir les critères de qualification fixés par la FEI ;
    - Avoir rempli les contrats minimums déterminés dans les modalités ci-dessus ;
    - Participer, sur convocation de la FFE, au stage de sélection ;
    - S'intégrer dans le collectif ;
    - Avoir signé la charte du sport de haut niveau
    - Avoir la volonté de tout mettre en œuvre pour réussir cette échéance.

La sélection des cavaliers est proposée au DTN par le Sélectionneur National après examen des chevaux par le vétérinaire de l'Equipe de France.

Les sélections sont annoncées lors d'un échange oral, aux cavaliers non sélectionnés de la liste nominative puis aux cavaliers sélectionnés et enfin aux médias et au grand public, au plus tard le jour de la date des engagements définitifs.

Sur proposition du Sélectionneur National, la DTN peut inviter des couples n'ayant pas satisfait aux critères de présélection, à participer au stage de sélection.

Toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêt lors de la sélection d'un couple, doit être communiqué à la Fédération et à la Direction Technique Nationale, afin que des mesures spécifiques soient prises pour garantir l'intégrité du processus de sélection.